

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12312**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable en logistique

Nouvel intitulé : Responsable en logistique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
AFT-IFTIM formation continue (AIFC)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311p Gestion des flux et des stocks de marchandises

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Selon les orientations stratégiques de l'entreprise, le Responsable en Logistique conçoit et met en oeuvre des schémas d'organisation des flux logistiques, afin d'optimiser le rapport coûts/qualité/délai.

Il prend en charge l'exploitation opérationnelle de l'unité logistique (plate-forme, entrepôt, dépôt, centre de distribution, ateliers de production, etc.) dont il a la responsabilité.

Il est en charge de la gestion humaine et sociale de ses équipes logistiques.

Dans le cadre de missions d'amélioration et/ou d'homogénéisation des flux logistiques, le Responsable en Logistique détermine les axes de progrès à développer et réalise des études de faisabilité techniques, organisationnelles et économiques. Il coordonne le travail des différents intervenants (internes et/ou externes).

L'emploi se décline en trois activités :

- * Définir et mettre en oeuvre des schémas d'organisation des flux logistiques.
- * Piloter le déroulement des flux logistiques.
- * Contribuer à la déclinaison de la stratégie logistique de l'entreprise à travers des projets logistiques adaptés.

Le titulaire de la certification est capable de :

- * Organiser et rationaliser la planification des capacités logistiques à partir du volume prévisionnel des activités logistiques.
- * Elaborer le compte d'exploitation prévisionnel des activités logistiques.
- * Concevoir et suivre les indicateurs de pilotage des flux logistiques.
- * Ajuster les capacités logistiques en fonction des fluctuations des activités logistiques.
- * Gérer les équipes logistiques en adaptant le mode de management au contexte des activités logistiques.
- * Elaborer et mettre en oeuvre des plans d'actions d'amélioration continue des flux logistiques.
- * Déterminer les projets logistiques dans le cadre de la déclinaison de la stratégie logistique de l'entreprise.
- * Réaliser une étude de faisabilité technique, organisationnelle et économique du projet logistique.
- * Négocier les volets techniques et économiques du contrat lié à la réalisation du projet logistique.
- * Elaborer un plan d'exécution du projet logistique en décrivant les mécanismes de suivi et de contrôle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi-type peut s'exercer dans différents secteurs d'activités économiques :

- * Prestataires transport-logistique
- * Commerce (essentiellement commerce de gros)
- * Pharmacie, parfumerie
- * Industries agricoles et alimentaires
- * Industrie automobile
- * Industrie des équipements mécaniques
- * Chimie, caoutchoucs, plastiques
- * Services et Conseils aux entreprises

Responsable d'exploitation logistique

Responsable d'unité logistique

Responsable des flux logistiques

Responsable logistique (groupe, du site)

Coordinateur logistique

Manager des flux logistiques

Responsable réception, préparation de commandes et expédition

Chef de projets logistiques

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1301 : Conception et organisation de la chaîne logistique

N1302 : Direction de site logistique

N1303 : Intervention technique d'exploitation logistique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Chaque compétence définie précédemment fait l'objet d'une évaluation fondée sur la réalisation :

- * d'une épreuve de synthèse, consistant à élaborer un dossier technique (épreuve écrite de 04h00)
- * d'un entretien technique (durée 45 minutes)
- * d'un entretien final de 30 minutes (qui statue pour l'attribution du titre).

Les candidats, issus d'un parcours continu de formation, réaliseront un Dossier d'Activités Professionnelles (DAP). Ce dossier fera l'objet d'une présentation et d'une soutenance (45 minutes)

Les candidats VAE et ceux issus d'un parcours discontinu de formation (par capitalisation de CCP) réaliseront un Dossier Récapitulatif des Pratiques Professionnelles (DRPP). Le DRPP fera l'objet d'une présentation argumentée (45 minutes).

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	2 professionnels de la Logistique 1 membre de l'organisme délivrant la certification, notamment le Formateur référent titre et/ou le Responsable de l'unité de formation
En contrat d'apprentissage	X	2 professionnels de la Logistique 1 membre de l'organisme délivrant la certification, notamment le Formateur référent titre et/ou le Responsable de l'unité de formation
Après un parcours de formation continue	X	2 professionnels de la Logistique 1 membre de l'organisme délivrant la certification, notamment le Formateur référent titre et/ou le Responsable de l'unité de formation
En contrat de professionnalisation	X	2 professionnels de la Logistique 1 membre de l'organisme délivrant la certification, notamment le Formateur référent titre et/ou le Responsable de l'unité de formation
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	2 professionnels de la Logistique 1 membre de l'organisme délivrant la certification, notamment le Formateur référent titre et/ou le Responsable de l'unité de formation

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 avril 2011 publié au Journal Officiel du 12 mai 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Responsable en logistique avec effet au 05 mars 2011, jusqu'au 12 mai 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 5 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Responsable en logistique'. Observations : Homologation par extension du titre délivré par la CCI de la Moselle (JO du 08 janvier 1988). Le titre est désormais délivré par le Groupe AFT-IFTIM et par la CCI de Moselle.

Arrêté du 7 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Ancienne appellation de l'organisme : CCI de Metz-Moselle Cerelog (modification de l'arrêté du 17 octobre 1996)

Arrêté du 17 octobre 1996 publié au Journal Officiel du 13 novembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat supérieur en logistique'.

Arrêté du 06 décembre 1988 publié au Journal Officiel du 08 janvier 1989 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Certificat d'enseignement supérieur en logistique'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

125 bénéficiaires de la Certification par an pour le Groupe AFT-IFTIM.

Autres sources d'information :

www.aft-iftim.com

Site du Groupe AFT-IFTIM

Lieu(x) de certification :

46, Avenue de Villiers
75 847 Paris Cedex 17

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pôle Enseignement Supérieur Transport & Logistique
30 Rue de Paradis
75 010 PARIS

Centre AFT-IFTIM de Bordeaux
Allée de Gascogne - BP 32
33 371 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Centre AFT-IFTIM de Villette d'Anthon
Rue des Saphirs
38 280 VILLETTE D'ANTHON

Centre AFT-IFTIM de METZ
ZAC de la Petite Voëvre
Route de la Mouée
57 070 METZ CEDEX

Centre AFT-IFTIM PérOLS
Parc d'activités Méditerranée
34 470 PEROLS

Centre AFT-IFTIM Marseille
368, Boulevard Henri Barnier
BP 28
13 321 MARSEILLE CEDEX 16

Centre AFT-IFTIM
72, rue Edmond Rostand
BP 92048
TOULOUSE Cedex 2

Centre AFT-IFTIM
2, rue Jean Mermoz
ZAC de la Maison Neuve
BP 68401
44984 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

Centre AFT-IFTIM
94, rue de Porteau
86036 POITIERS

Centre AFT-IFTIM
17, rue de Tréodet

29500 ERGUE-GABERIC

Centre AFT-IFTIM
4, avenue de l'Energie
67800 BISCHHEIM

Centre AFT-IFTIM
17, rue de l'Ingénieur Bertin
21600 LONGVIC

Centre AFT-IFTIM
avenue du Général de Gaulle
BP 72
54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE

Historique de la certification :

La formation a été initialement mise en place, en 1982, à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle, suite à différentes études réalisées, au début des années 80, dans les milieux professionnels régionaux et nationaux.

En 1995, l'ouverture de la section apprentissage est réalisée avec le soutien de la Région lorraine et le concours d'un ensemble d'entreprises partenaires de l'opération.

Cette même année, le Groupe AFT-IFTIM, partenaire historique, qui souhaitait développer une formation en logistique de niveau II a contracté avec la CCI de la Moselle un accord dans le but de développer la certification en formation continue, sur son centre de Rungis (1996). Depuis ce partenariat s'est ouvert en 1999, sur un cycle de formation en apprentissage, sur ce même site de Rungis.

Cet essaimage à l'AFT-IFTIM, s'est étendu aux centres de Lyon (2001), Bordeaux (2002) et Montpellier (2003), donnant ainsi une dimension nationale à nos formations.

En 2006, dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut Supérieur de Transport et Logistique (ISTL) de Casablanca (MAROC), le Groupe AFT-IFTIM a participé au projet de transfert d'ingénierie de la Certification « Responsable en Logistique ». Le groupe AFT-IFTIM apporte à l'ISTL son appui technique au montage et au suivi des formations.

En 2010, la collaboration entre l'AFT-IFTIM, la CCI de la Moselle et l'ICN prend fin.

Début 2010, l'Université Montesquieu - Bordeaux IV et le centre AFT-IFTIM de Bordeaux ont décidé de mettre leurs compétences respectives en commun dans le cadre de la mise en œuvre d'un partenariat pédagogique entre la Licence Professionnelle « Management Logistique et Transport », dispensée par l'Institut Universitaire de Technologie de Bordeaux IV et le Titre de « Responsable en Logistique », dispensé par le centre AFT-IFTIM d'Artigues-Près-Bordeaux.

Certification précédente : Responsable en logistique

Certification suivante : Responsable en logistique